

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  EN DATE DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2025	DÉLIBÉRATION
		N° DE-2025/10/183-MO

L'an deux mille vingt-cinq et le premier octobre, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BELAIR.

Date de convocation : le 25 septembre 2025

Membres en exercice : 33

Présent(e)s : 21

Absent(e)s représenté(e)s : 8

Votant(e)s : 29

Absent(e)s excusé(e)s : 4

Étaient présent(e)s : Patrick BOUVIER, Patrick MÉANT, Daniel CLÉMENT, Jean-Philippe FAVROT, David VANNIER, Christian GOUVERNEUR, Andrée RACCURT, Vincent CREVAT, Jean-Christophe PEGUET, Sandrine PEGUET, Isabelle SAUVEYRE, Marie-Hélène TROSSELY, Philippe BELAIR, Nadine CHAMARD-COQUAZ, François CREVOLA, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Carine MOUSTAUD, Marc GRIMAND, Isabelle LORIZ, Michel LEVRAT

Absent(e)s représenté(e)s : Véronique DOCK ayant donné pouvoir à Patrick MÉANT, Josiane MAURICE ayant donné pouvoir à Daniel CLÉMENT, Laurent SOILEUX ayant donné pouvoir à Marie-Hélène TROSSELY, Anne FABIANO ayant donné pouvoir à Franck GENILLON, Maryse PACCARD ayant donné pouvoir à Christian GUILLEMOT, Laurence RAVEROT ayant donné pouvoir à Carine MOUSTAUD, Patrick BATTISTA ayant donné pouvoir à Philippe BELAIR, Joanna JUAREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Michel LEVRAT

Absent(e)s excusé(e)s : Nicolas BERTHET, Pascal GUERIN, Caroline CONDE-DELPHINE, Gérard RAPHANEL

Secrétaire de séance : Jean-Christophe PEGUET

Rapporteur : Philippe BELAIR

N°DE-2025/10/183-MO	Mobilité	PdMS
<b>Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié (PDMS) de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP)</b>		

*Vu l'article L.1214-28-2 du Code des transports, définissant les modalités de consultation des personnes publiques associées dans l'élaboration des plans de mobilité,*

Par courrier en date du 9 juillet 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) a sollicité l'avis de la 3CM, en tant que personne publique associée, sur son projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

Le projet de PDMS de la CCMP définit une stratégie claire et pertinente à court et moyen terme (2025 – 2035). Il fixe des objectifs autour du développement des mobilités actives, de l'apaisement des espaces publics, de la promotion de solutions décarbonées et multimodales, ainsi que de l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques de déplacements.

Ces orientations rejoignent les priorités de la 3CM et renforcent la nécessité d'agir collectivement afin d'offrir aux habitants et aux salariés des solutions de mobilité cohérentes, interconnectées et adaptées aux réalités de la Côtière.

La 3CM et la CCMP sont deux territoires voisins partageant des enjeux communs en matière de mobilité. Toutes deux ont conservé la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) et déploient une politique active de développement de services de mobilité, en lien avec les réseaux régionaux (TER, cars interurbains). Elles s'inscrivent dans un bassin de vie interdépendant, marqué par d'importants échanges quotidiens avec la Métropole de Lyon mais également par des mobilités internes à la Côtière, liées à des équipements scolaires, sportifs et administratifs mutualisés (Lycée de la Côtière, espace aquatique Lilô, France Travail...).

Les deux territoires présentent ainsi des besoins similaires en matière de désaturation du réseau routier structurant (A42, RD1084), de report modal vers le ferroviaire, de développement des mobilités actives et de déploiement de services de mobilité innovants.

La coopération entre les deux EPCI est déjà effective, au travers de partenariats concrets :

- Participation commune au projet de ligne de Covoiturage à Haut Niveau de Service (COHNS) porté par SYTRAL Mobilités ;
- Adhésion au SMT AML avec, notamment, la mise en place de la gamme tarifaire T-libr (zone Côtière) ;
- Engagement dans le système Oûra de la Région (billettique, calculateur d'itinéraires...) ;
- Suivi partagé des enjeux de mobilité dans le cadre du projet SERM ;
- Première convention de connexion entre les réseaux Colibri et TICO.

Le PDMS de la CCMP intègre plusieurs actions directement pertinentes pour la 3CM, en cohérence avec ses propres priorités :

- amélioration de l'accessibilité des gares par les modes actifs (marche, vélo) ;
- création d'une continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu via le chemin de halage, en lien avec la ViaRhôna ;
- sécurisation et développement des liaisons cyclables le long des axes structurants (RD1084, D38) ;
- renforcement de l'interconnexion entre les réseaux Colibri et TICO.

La 3CM partage pleinement ces orientations et ce plan d'actions qui traduisent une volonté de construire une véritable continuité de services et d'offrir aux usagers des parcours fluides entre les deux territoires.

Dans cette logique, la 3CM suggère à la CCMP d'intégrer à son document de planification les actions suivantes :

- Dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des gares par les modes actifs, **la 3CM propose de prendre en compte la continuité cyclable le long du chemin de halage entre La Boisse et Beynost, afin de garantir un maillage complet et sécurisé.**

L'amélioration des cheminements cyclables et piétons vers les gares de la CCMP et de la 3CM, situées sur le corridor ferroviaire Lyon–Ambérieu, est indispensable pour capter le potentiel de report modal et réduire la dépendance automobile sur les trajets pendulaires.

- Afin de constituer une véritable alternative à l'usage de la voiture sur la Côtière, l'interconnexion des réseaux de transport pourrait être consolidée et approfondie au-delà de la convention Colibri–TICO 2025, qui constitue un premier jalon.

À ce titre, **la 3CM propose de mettre en place une gouvernance commune entre les deux AOM, visant à développer l'interopérabilité des réseaux de transport collectif.** À l'avenir, il pourrait être étudié une intégration tarifaire renforcée, une synchronisation des horaires ou encore la mise en place d'un système de Mobility as a Service (MaaS) à l'échelle intercommunale, garantissant aux usagers une information unifiée, une billettique intégrée et une fluidité de parcours sur l'ensemble du bassin de mobilité.

En synthèse, la 3CM salue la qualité du PDMS élaboré par la CCMP qui constitue une réelle opportunité pour renforcer la coopération interterritoriale et offrir aux habitants des deux EPCI des solutions de déplacements cohérentes, durables et adaptées à leurs besoins communs.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **EMET un avis favorable** sur ce PDMS, tout en suggérant d'y intégrer des compléments relatifs à la création d'une continuité cyclable entre les gares via le chemin de halage (Beynost-La Boisse) et à l'engagement d'une réflexion commune sur l'interopérabilité de nos réseaux de transport urbain.
- **CHARGE** Monsieur le Président de porter ces éléments à la connaissance de la CCMP.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président



Philippe BELAIR